

Maîtrise d'œuvre pour des travaux  
de rénovation énergétique  
(thermique et sanitaire) et  
fonctionnelle du collège Victor  
Vasarely - Collinée (Le Mené)

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2024-COLL8-CGL
Date limite de remise des plis	08/10/2024 à 12h00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Département des Côtes d'Armor

Patrimoine Collèges

9 place du Général de Gaulle

CS 42371

22023 Saint-Brieuc cedex 1

Téléphone : 02.96.62.62.22

Courriel : contactDFJ@cotesdarmor.fr

Site internet : <http://www.cotesdarmor.fr>

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation énergétique (thermique et sanitaire) et fonctionnelle du collège Victor Vasarely - Collinée (Le Mené)**

*Enveloppe financière prévisionnelle des travaux : 2 350 000 € HT*

*Les éléments constitutifs sont les suivants :*

- Diagnostic (structure et audit énergétique)
- avant-projet sommaire,
- avant-projet définitif,
- études de projet,
- assistance a la passation des marchés de travaux,
- visa des études d'exécution,
- direction de l'exécution des travaux,
- assistance aux opérations de réception et pendant le délai de garantie,

*- missions complémentaires :*

- études d'exécution (EXE) sur les lots structures et fluides
- ordonnancement pilotage et coordination.(OPC),

Le programme fonctionnel et technique et ses annexes sont remis au maître dès le stade de la consultation.

Code CPV	Libellé CPV
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation énergétique (thermique et sanitaire) et fonctionnelle du collège Victor Vasarely - Collinée (Le Mené)
Acheteur	Département des Côtes d'Armor
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	Lot unique - 10 phases
Lieu d'exécution	Collège Victor Vasarely Collinée (Le Mené) -
Durée du marché	60 mois

* Développement durable	Clause sociale
* Pénalités de retard	Propres à chaque élément de mission et sur la clause sociale
* Variation des prix	Révisables (formule)
* Nature des prix	Prix forfaitaires

■ **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

■ **Décomposition de la prestation et forme du contrat :**

Les prestations sont décomposées comme suit en **10 phases**.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est **ordinaire**.

Type	Objet
Consultation	Maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation énergétique (thermique et sanitaire) et fonctionnelle du collège Victor Vasarely - Collinée (Le Mené)
Mission	Phase n°1 - Diagnostic (DIA) (Structure et audit énergétique)
Mission	Phase n°2 - Avant-projet sommaire (APS)
Mission	Phase n°3 - Avant-projet définitif (APD)
Mission	Phase n°4 - Etudes de projet (PRO)
Mission	Phase n°5 - Assistance pour la passation des marchés de travaux (AMT)
Mission	Phase n°6 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
Mission	Phase n°7 - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC)
Mission	Phase n°8 - Examen de conformité-visa (VISA)
Mission	Phase n°9 - Etudes d'exécution (EXE) (lots structures et fluides)
Mission	Phase n°10 - Assistance lors des opérations de réception (AOR)

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh)

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Programme technique et fonctionnel et ses annexes
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration de sous-traitant (DC4)

- Acte d'engagement (AE) et son annexe relative à l'insertion
- Attestation de visite

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### ■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Prendre rendez-vous auprès de l'établissement.

- Personne à contacter : Service gestionnaire du collège : gestion.0220008p@ac-rennes.fr ou 02.96.31.40.50 (standard) 02.96.31.82.56 (ligne directe)

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

**L'attestation de visite fournie dans le dossier de consultation doit être imprimée et apportée par le candidat le jour de la visite et sera complétée par le représentant de l'acheteur, afin de pouvoir être intégrée à l'offre.**

#### ■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

#### ■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh)

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### ■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun de ses membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les groupements doivent être entièrement constitués dès la remise de la candidature sous peine de nullité de celle-ci.

Dans l'hypothèse d'un groupement, il est laissé libre choix que le mandataire soit le bureau d'étude ou l'architecte (en fonction des compétences).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le mandataire d'un groupement ne peut se présenter comme mandataire dans plusieurs groupement. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

■ **Compétences obligatoires :**

**Les compétences suivantes sont exigées au sein de l'équipe :**

- Architecte
  - bureau d'études techniques dans le domaine des fluides et structure béton,
  - bureau d'études techniques dans le domaine de l'économie de la construction
- Étant précisé que plusieurs de ces compétences pourront être assurées par un même membre de l'équipe.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature (DC1)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat (DC2)</i>
<b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b>	
Références fournitures et services	<i>Liste des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Titres d'études et professionnels	<i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché : notamment pour l'architecte, copie de l'inscription à l'ordre des architectes.</i>

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
----------	------------

Acte d'engagement (AE)	<i>Acte d'engagement</i>
Attestation de visite	<i>Attestation de visite complétée par le représentant de l'acheteur</i>
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)	<i>Décomposition du prix global forfaitaire par éléments de mission et cotraitants</i>
Note méthodologique	<i>Note méthodologique de 5 PAGES MAXIMUM dont 2 pages maximum sur la qualité environnementale et 1 maximum sur le phasage pendant les travaux.</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique (1)** sur le profil d'acheteur : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh).

*(1) Seuls les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être envoyés à :*

*Département des Côtes d'Armor – DFJ-SCP  
9 place du Général de Gaulle  
CS 42371  
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1*

*ou déposés à :*

*Accueil du Conseil Départemental situé dans le Bâtiment Douvren, 9 place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30).*

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, **le format PAdES est recommandé.**

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est impératif que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère de jugement de la candidature
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	L'appréciation de la valeur technique est jugée sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné dans le tableau ci- après.
- Référence du candidat sur la réalisation de projets similaires (15 pts)	Le candidat présentera une liste significative de références avec la présentation détaillée de trois opérations de technicités similaires
- Composition et organisation de l'équipe (15 pts)	Le candidat présentera l'ensemble de l'équipe qui sera affectée à ce projet ( CV, expérience) ainsi que l'organisation qu'il propose de mettre en place pour atteindre les objectifs de l'opération, à chacune des phases : conception et réalisation.
- Note sur la qualité environnementale et l'intégration des enjeux environnementaux et sur le phasage (15 pts)	La note présentera les options prises en faveur de la qualité environnementale du projet notamment pour obtenir un coût global optimum (2 A4 recto maximum). Cette note devra détailler les choix techniques qui permettront d'atteindre, mais aussi de concilier les cibles environnementales que le maître d'ouvrage souhaite très performantes : - durabilité, adaptabilité, facilité, - consommation énergétique, - entretien, maintenance des systèmes, - optimisation éclairage et confort visuel. La note présentera également le phasage des travaux en site occupé, notamment les propositions concernant le maintien du fonctionnement du collège.
- Proposition et principe pour respecter les objectifs (15 pts)	Le candidat devra présenter la démarche et les principes qu'il propose de mettre en œuvre pour respecter les objectifs décrits dans le programme technique et fonctionnel fourni par le maître d'ouvrage pour

	cette opération.
2. Prix (40 %)	Notation prix = (pondération du critère x 100) x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère valeur technique, suivant le principe suivant :

Fraction de la note	Signification	
100 %	Excellent	La proposition du candidat répond parfaitement et en tout point aux besoins exprimés.
80 %	Très satisfaisant	La proposition du candidat apporte une très bonne réponse aux besoins exprimés.
60 %	Satisfaisant	La proposition du candidat est répond strictement aux besoins exprimés.
40 %	Peu satisfaisant	La proposition du candidat répond partiellement aux besoins exprimés.
20 %	Insatisfaisant	La proposition du candidat est insuffisante.
0 %	Non répondu	Aucune réponse n'est apportée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

#### ■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

#### ■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur . La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

## ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes  
3 Contour de la Motte  
35044 Rennes  
Téléphone : 02 23 21 28 28  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Site internet : [rennes.tribunal-administratif.fr](http://rennes.tribunal-administratif.fr)

### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Cassandra DEVEMY ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

### ☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)